

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

COLLEGE NON GEMAPI

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François	x			
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre	x			
BELLEMAGNY	LEHNING Adrien				
BENDORF	ANTONY Antoine				
BERNWILLER	MALCHAIR Philippe				
BISEL	BERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	WIOLAND Stéphane				
BRETTEEN	BOST VIRONNOIS David				
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc	x			
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre	x			
COURTAVON	BABÉ Martin	x			
DANNEMARIE	HOLLEVILLE Nicolas			x	
DIEFMATTEN	GRAVEY Claire		BURY Marie-Reine	x	
EGLINGEN	GERBER Claude	x			
ELBACH	SCHMITT Line	x			
ETEIMBES	KLINGLER Thierry		DEYBER Carole	x	
FALKWILLER	GROSS Pascal	x			
FRIESEN	BOEGLEN Yves	x			
FULLEREN	WAECHTER Antoine				
GILDWILLER	BRUCKERT Patrick			x	GROSS Pascal
GOMMERSDORF	NASS Denis				
GUEVENATTEN	BATTIGELLO Raphaël	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît			x	
HECKEN	VERNICHON Bertrand				
HEIDWILLER	POUCHELET Patrick				
HINDLINGEN	TAILLEBOSQ-DECLoux Nathalie			x	
ILLFURTH	BUHLER Danielle				
LARGITZEN	JAEGY Charlotte				
LE HAUT SOULTZBACH	RULOFS Dominique			x	JOUVENCEAUX Jérôme
LEVONCOURT	WALTER Hervé				
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian				
MAGNY	GAUTHERAT Alain	x			
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	BENOIT Christophe				
MOERNACH	ENDERLIN Jérôme				
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves				
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Patrick				
MOOSLARGUE	PETER Sébastien			x	
OBERLARG	WEBER Natalie			x	
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard			x	RUFF Jean-Marc
RETZWILLER	RITTER Philippe	x			
ROMAGNY	STEMMELIN Christian	x			
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	KIENTZY Sylvain	x			
SAINT-ULRICH	SCHWOB Francis	x			
SEPPOIS-LE-BAS	HAGMANN David				
SEPPOIS-LE-HAUT	BANHOLZER Jérôme	x			
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard	x			
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice	x			
STERNENBERG	GOSSER Daniel				
STRUETH	MATHIEU Jean-Jacques	x			

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Supplé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
TRAUBACH-LE-BAS	PFLIEGER Gilbert				
TRAUBACH-LE-HAUT	JOUVENCEAUX Jérôme	x			
UEBERSTRASS	PETER Daniel	x			
VALDIEU-LUTRAN	PUCHÉ Marie-Claude				
WOLFERSDORF	ROCH Benjamin			x	RITTER Philippe
Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	DREXLER Sabine			x	
	BELTZUNG Maxime			x	BERBETT Joseph

COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Supplé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
Communauté de Communes Sundgau	SCHOENIG Fabien			x	STOFFEL Paul
	SPRINGINSFELD Dominique	x			
	IVAIN Bertrand	x			
	DURAND Hugues				
	WALCH François	x			
	LIBIS Clément			x	IVAIN Bertrand
	WAECKERLI Jean-Luc	x			
	STOFFEL Paul	x			
	BERGER Marc			x	
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	TELLIER Chantal			x	ROBISCHUNG Francis
	BUCHERT Maryvonne				
Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	SALZE Pierre				
	WEISS Jean-Julien				
	BURNER Auguste	x			
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	DUDT Franck				
	GASSMANN Vincent			x	
	ROBISCHUNG Francis	x			
	SOMMERHALTER Pascal			x	ULMANN Fabien
	VERRIER Nathalie			x	DIETMANN Daniel
	LAMÈRE Jean-Luc			x	BRUNNER Dominique
	LEWEK Denis				
	GRANDGIRARD Franck				
	GRETER Catherine	x			
	SCHLIENGER Bernadette	x			
	GEIGER Claude				
	LEY Marie-Cécile				
	ULMANN Fabien	x			
	BRUN Vincent	x			
	ZINCK Jean-Michel	x			
	PARENT Marc				
	BRUNNER Dominique	x		x	ZINCK Jean-Michel
	BAUR Patrick				
	BRINGEL Éric			x	
	HERRGOTT Michel				
JUD Claude	x				
BARNABÉ Maurice				x	JUD Claude
WIEST Laurent				x	GRETER Catherine

Y assistent également :

Mme Sandrine DIDIERLAURENT, Suppléante de la commune de Falkwiller

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, Mme Aurélie SKORA, animatrice dédiée à la problématique « ruissellement », M. Nicolas FAESSEL, directeur et animateur SAGE Largue, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000, M. Baptiste POIRSON, stagiaire.

Sont excusés :

Mme Hélène FREISS, Cheffe du service Eau à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

M. Philippe RUSSO, Chargé d'interventions Milieux naturels à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. Eric KRAUSER, Chef du service de l'Office Français de la Biodiversité

La Direction Départementale des Territoires

M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux



M. le Président Daniel DIETMANN constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du vendredi 22 mars 2024
2. Actualités
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
5. Avancement des travaux d'aménagement des cours d'eau
6. Projets 2024
7. Présentation pour approbation du budget 2024
8. Fongibilité des crédits en M57
9. Divers

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du vendredi 22 mars 2024 à la salle communale de Manspach.

2. Actualités

- **Sentier pédagogique étang Neuweiher à Saint-Ulrich :**

Le projet de création de sentier pédagogique sur l'étang Neuweiher a démarré. Les enfants des classes de CM1, CM2 du RPI des Sources ont bénéficié de deux semaines d'animations, en classe et sur le terrain, par les animateurs de la Maison de la Nature du Sundgau. Les enfants ont ainsi pu découvrir la richesse des zones humides, l'intérêt de les préserver, la biodiversité qu'elles accueillent et les services qu'elles rendent gratuitement, pour la pérennisation de la qualité du cycle de l'eau. L'élaboration des visuels des panneaux est en cours et une inauguration « fictive » du sentier, par et pour les élèves aura lieu le 25 juin. Des panneaux provisoires seront installés et laissés en place une quinzaine de jours afin que les promeneurs puissent laisser leurs impressions ou remarques.

M. DIETMANN ajoute qu'il faut absolument insister au niveau national pour permettre aux écoliers de sortir de l'Ecole « trop de paperasses, d'autorisations à demander pour des raisons de sécurité font que les possibilités se referment. Nos villages sont vivants, il y a possibilité de faire une quantité de choses avec la volonté des acteurs locaux et souvent les principaux freins à ces projets sont administratifs ou sécuritaires... ».

- **Etude hydromorphologique et hydraulique des bassins versants du Traubach, Soultzbach, Spechbach et Largue amont :** suite à l'infructuosité de la première consultation des entreprises de novembre 2023, une nouvelle consultation est en cours sur la plateforme Alsace Marchés Publics. La date limite pour la remise des offres a été fixée au 14 juin 2024.

- **Etude Triton crêté :** M. BRETON informe que l'étude sur le Triton crêté présentée au dernier Comité syndical a démarré. Cette espèce rare a été trouvée dans la majorité des étangs étudiés où l'espèce était présente par le passé.

- **Dicrane vert :** la réunion du 13 avril organisée par l'ONF est reportée à une date indéterminée. Nous avons eu cette information il y a seulement 1 semaine.

M. Joseph BERBETT, Maire et Délégué de Bisel, souligne que sur 203 placettes de la forêt de Bisel, 184 arbres portent le dicrane vert, soit 13 arbres/ha : « s'ils veulent tout protéger, je peux fermer la forêt de Bisel ! Je veux bien défendre la nature, mais il y a des limites à tout ». M. BRETON précise que Natura 2000 est présent pour accompagner à la prise en compte du dicrane vert et que le dossier est géré par l'ONF. M. DIETMANN ajoute que l'EPAGE Largue fera de son mieux pour aider à concilier les deux enjeux.

3. Présentation pour approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023

M. FAESSEL rappelle la définition des collègues GEMAPI et NON GEMAPI.



GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La compétence GEMAPI est financée par la taxe GEMAPI transférée par les Communautés de Communes et d'agglomération. Les dépenses peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Collège GEMAPI est composé des Délégués des Communautés de Communes et d'Agglomération.

NON GEMAPI : concerne tous les autres domaines d'intervention de l'EPAGE Largue comme l'animation du SAGE Largue, l'animation Natura 2000, la mission Ruissellement, le conseil et l'accompagnement des propriétaires riverains.

Ces missions sont financées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Union Européenne, la Région Grand Est et la contribution des communes.

Le Collège NON GEMAPI est composé des Délégués des Communes et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Délibération CS/08/2024

Le comité syndical réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT, Vice-Président** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par **M. Daniel DIETMANN, Président**.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION FONCTIONNEMENT DE		171 743.04	479 733.17	477 445.73		169 455.60
SECTION D'INVESTISSEMENT		110 324.31	51 877.62	82 005.15		140 451.84
TOTAUX		282 067.35	531 610.79	559 450.88		309 907.44

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 309 907.44
Restes à réaliser : - 136 600.00
Excédent réel corrigé :
+173 307.44 €

4° Approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable du SGC d'Altkirch.

Résultat de clôture GEMAPI et NON GEMAPI

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du **service GEMAPI** qui laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 118 603,46 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 112 690,18 €. Les restes à réaliser sont de 387 100 € en dépenses et 293 850 € en recettes. Le résultat de la clôture 2023 est un excédent réel corrigé de 138 043,64 €
- du **service NON GEMAPI** qui laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 50 852,14 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 27 761,66 €. Les restes à réaliser sont de 75 700 € en dépenses et 32 350 € en recettes. Le résultat de la clôture 2023 est un excédent réel corrigé de 35 263,80 €.

M. DIETMANN ajoute que l'EPAGE Largue est appelé à changer de dimension par rapport au besoin de gestion de l'eau. Il a tenu à n'avoir aucune dette pour faire face aux nouvelles problématiques structurelles et organisationnelles, qui vont se mettre en place et répondre aux remarques de la cours des comptes.

M. BERBETT félicite l'équipe de l'EPAGE Largue pour son travail.

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Délibération CS/09/2024

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 par M. Joseph BERBETT, Vice-Président, le Comité syndical a approuvé le compte administratif.
M. le Président remercie le Comité syndical pour la confiance accordée.
Considérant les résultats suivants du compte administratif 2023, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement (recettes)	+	82 005,15 €	
Section d'investissement (dépenses) :	-	51 877,62 €	
Résultat brut (- déficit /+ excédent) :	+	30 127,53 €	
Résultat N-1 reporté :	+	110 324,31 €	
Résultat brut cumulé		+ 140 451,84 €	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser dépenses	-	462 800,00 €	
Restes à réaliser recettes	+	326 200,00 €	
Résultat net (- besoin de financement/ + financement disponible)		+ 3 851,84 €	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit /- déficit)		+ 169 455,60 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)		0 €	
Résultat reporté en fonctionnement		+ 169 455,60 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

5. Avancement des travaux d'aménagement des cours d'eau

Diaporama à l'appui, M. LIENERT expose les travaux réalisés cet hiver :

- La Largue

- d'Ueberstrass à Friesen (pont de la rue de Largitzen)

Les travaux entrepris l'hiver dernier sur ce tronçon et stoppés au 15 mars (période d'interdiction liée à la nidification des oiseaux) ont repris cet hiver. La ripisylve sur ce secteur présentait un état de conservation très dégradé avec de très nombreux arbres morts ou dépérissants et de nombreux embâcles. Le volume de coupe a donc été très important et des plantations de renforcement seront réalisées d'ici ce printemps (environ 1000 plants prévus).

- de Saint-Ulrich à Altenach

Suite à la chute dans la rivière d'un des 8 énormes cultivars de peupliers sis sous l'ancienne salle communale de Saint-Ulrich, un accord a été trouvé avec l'exploitant agricole pour l'abattage de l'ensemble de ces peupliers. L'automne prochain, avec l'accord de l'agriculteur, les berges seront clôturées et replantées. Un passage de désembâclage ponctuel a été réalisé sur le linéaire allant jusqu'au pont de la rue Sainte Barbe à Altenach, où 5 vieux saules ont été recépés ; la berge a ensuite été revégétalisée (80 plants).

- de Buethwiller à Balschwiller

L'EPAGE a procédé à un entretien complet du linéaire aval du ban communal de Buethwiller (aval terrain de foot), dont la ripisylve présentait, faute de passage récent, un état de conservation dégradé. Suite à la sollicitation de plusieurs exploitants, un passage de désembâclage ponctuel a été réalisé en aval jusqu'à la confluence de la Largue avec le Soultzbach à Balschwiller.

○ **à Wolfersdorf (amont pont rue principale)**

Un embâcle s'était formé à l'amont direct du pont de la rue Principale. Les conditions d'intervention étant très compliquées sur ce site (jardins privés en rive gauche et talus très haut en rive droite), les travaux ont été réalisés depuis la rivière. L'ensemble du linéaire entre le pont canal et le pont rue Principale a été traité.

• **Le Krebsbach (linéaire urbain à Spechbach le Haut)**

Des coupes préventives, ainsi qu'un désembâclage complet ont été réalisés sur le linéaire allant de l'entrée de la zone urbaine jusqu'à la confluence avec le Spechbach.

• **La Suarcine à l'aval du réservoir VNF Montreux Vieux/Montreux Jeune**

Suite à des travaux de coupes sélectives réalisés par l'AAPPMA de Montreux-Château (locataire de la pêche), en accord avec l'EPAGE Largue et les exploitants agricoles, les deux berges seront plantées. Les plantations de la rive droite ont été réalisées en décembre 2023, les plantations de la rive gauche sont en cours actuellement (2000 plants au total).

6. Projets 2024

• **Etude de faisabilité du réaménagement/renaturation de la Largue à Courtavon et Oberlarg**

Suite à la consultation des entreprises réalisée en novembre 2023, deux offres avaient été réceptionnées ; des bureaux d'études SINBIO SCOP et CE3E, toutes deux dépassant le budget estimatif initialement prévu (60 000€ TTC délibération CS12/2023) par l'EPAGE en accord avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. La commission d'appel d'offres de l'EPAGE s'est réunie le 12 janvier et a décidé d'attribuer le marché au bureau d'étude SINBIO SCOP pour un montant de 84 750€ TTC.

Le Comité syndical prend les décisions suivantes :

⇒ **Délibération CS/10/2024**

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 23

Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Etude de faisabilité du réaménagement de la Largue à Courtavon et Oberlarg

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Considérant la délibération du 14/04/2023 fixant une première estimation financière à hauteur de 60 000 €

Considérant les offres réceptionnées suite à l'appel public à la concurrence menée fin 2023

Considérant la décision de la commission d'Appel d'Offre du 12 janvier 2024 d'attribuer le marché au Bureau d'étude SINBIO pour un montant de 84 750 € TTC

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire des crédits supplémentaires de 25 000 € au budget 2024 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement et la renaturation du linéaire urbain de Courtavon.
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet
- **Agencements et aménagements** : Inscription des travaux d'aménagement des cours d'eau et plantations en section d'investissement : 116 350 €, afin de pouvoir récupérer une partie de la TVA par le biais du FCTVA.
- **Restauration de mares et zones humides sur les communes de Gildwiller et Heidwiller**

La commune de Heidwiller dispose de mares pédagogiques et de zones humides (anciennes peupleraies déjà récoltées) qui présentent, pour les premières un comblement très avancé, et pour les deuxièmes un fort potentiel de restauration. La commune a sollicité l'EPAGE au sujet du devenir de ces différents milieux. La commune de Gildwiller, dans le cadre de l'établissement de son Plan d'Aménagement Forestier, a sollicité l'EPAGE concernant une parcelle forestière humide et l'opportunité de sortir ladite parcelle de l'exploitation forestière pour renaturer une zone humide forestière. La parcelle en question se situe en amont d'une zone habitée qui avait été touchée par des inondations lors des violents épisodes météorologiques de 2016 et 2018 ; la parcelle présente donc un véritable enjeu, tant pour la protection des biens et personnes que pour la biodiversité.

Le Comité syndical prend les décisions suivantes :

⇒ **Délibération CS/11/2024**

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 23

Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Restauration de mares et zones humides sur les communes de Gildwiller et Heidwiller

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Considérant les sollicitations des communes de Gildwiller et Heidwiller

Considérant les fonctionnalités essentielles que jouent les zones humides dans le maintien de la biodiversité, l'écrêtement des crues et le soutien aux débits d'étiage

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 40 000 € au budget 2024 pour la restauration des milieux humides sur les communes de Gildwiller et Heidwiller
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif aux projets

Reconnexion du Krebsbach de Manspach à ses sources

L'étude de faisabilité de reconnexion du Krebsbach à ses sources est actuellement en cours. Le bureau d'études SINBIO SCOP a réalisé le diagnostic du cours d'eau et des deux sources actuellement captées par la rigole d'alimentation du canal RR. Une esquisse des solutions techniques de reconnexion (3 scénarios par sites) a déjà été élaborée avec une première estimation financière dépassant les budgets estimatifs préalablement fixés par le Comité Syndical.

Le Comité syndical prend les décisions suivantes :

⇒ **Délibération CS/12/2024**

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 23

Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Reconnexion du Krebsbach de Manspach à ses sources

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Considérant la délibération CS/6/2023 du 14/04/2023 fixant une première estimation financière de l'enveloppe travaux à hauteur de 40 000 €

Considérant les différents scénarios d'intervention en cours d'élaboration et leur estimation financière par le bureau d'études SINBIO



Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 40 000 € au budget 2024 sur l'enveloppe travaux initialement prévue,
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet,

- **Obligations Réelles Environnementales (ORE)**

M. le Président donne la parole à Mme SKORA.

Mme SKORA présente l'ORE, contrat signé entre une collectivité, un Etablissement public ou encore une association et un propriétaire foncier, relevant d'un dispositif foncier, qui permet d'inscrire un terrain comportant un intérêt biodiversitaire au livre foncier pour une longue période (entre 20 et 99 ans). Cela nécessite un acte notarié et implique de verser au propriétaire une compensation financière représentant un pourcentage de la valeur vénale du terrain. Le principal avantage de l'ORE est l'inscription au livre foncier de la nature du terrain (haie, prairie etc...), qui « verrouille » cette dernière sur la durée du bail même en cas de changement d'exploitant ou de vente du terrain.

L'ORE est un dispositif que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse cherche à développer et qu'elle subventionne à hauteur de 80%.

Le scénario proposé aujourd'hui est de protéger 2,16 km de haie, à la demande d'un exploitant agricole pour un montant de 10 550€ avec une subvention de 80%.

M. DIETMANN ajoute que la SAFER ne peut pas faire jouer son droit de préemption sur ces terrains là et que cela permet à l'agriculteur qui a œuvré pour l'environnement de signer ce type de contrat.

M. François BASCHUNG, Délégué d'Altenach, demande qui entretient la haie. Mme SKORA répond que cela est à définir dans le contrat.

M. Fabien ULMANN, Maire et Délégué de la commune de Seppois-le-Haut, demande quelle est la limite d'attribution, jusqu'à quel point l'Agence de l'Eau Rhin Meuse subventionnera-t-elle l'EPAGE pour les ORE. Mme SKORA répond que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaite que les ORE se développent et qu'elle suivra pour l'attribution des subventions.

M. FAESSEL complète en expliquant qu'il s'agit d'un dispositif dont la mise en œuvre n'est actuellement que marginale. Il s'agit là de l'éclosion d'un nouvel outil que l'Agence de l'Eau nous propose de tester, qui n'a pas vocation à concurrencer les autres dispositifs déployés, mais à compléter la palette d'outils disponibles, notamment sur la problématique du ruissellement. Dans le cas présent, il s'agit d'étudier et de délibérer sur la sollicitation ponctuelle qui a été faite ; si à l'avenir les demandes augmentent, il serait intéressant de réunir la Commission Technique de l'EPAGE, afin de définir une stratégie d'attribution.

M. Christian STEMELIN, Délégué de Romagny, trouve la démarche intéressante et très bénéfique pour l'environnement : avec l'inscription au livre foncier, c'est la garantie de la pérennité du dispositif. Il demande si la réglementation de l'emprise d'un terrain par rapport à la rivière peut être rappelée.

M. DIETMANN répond que le propriétaire est propriétaire du sol mais pas de l'eau, jusqu'au milieu du lit, et que le respect de la proximité des cultures par rapport à la rivière est un retrait de 5 mètres qui commence à partir du haut de berge.

Le Comité syndical prend les décisions suivantes :

⇒ **Délibération CS/13/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Obligations Réelles Environnementales

Considérant les inondations survenues en 2016 et 2018 sur le territoire de l'EPAGE Largue,

Considérant le risque érosion accru sur le bassin versant du Spechbach, mis en avant par l'étude de la Chambre d'Agriculture Alsace,

Considérant l'action 1.7 inscrite au Contrat Territoire Eau et Climat « Appel à projet hydraulique douce et haie »,

Considérant l'opportunité de pérenniser 2 kms de haie pour une durée de 99 ans,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 22 mars 2024,

Considérant le financement de l'opération ORE à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'inscrire 13 000 € au budget 2024,
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhin la subvention de 10 400 €,
- d'engager les démarches pour mettre en place une Obligation Réelle Environnementale, afin de pérenniser pour 99 ans, 2 kms de haie sur la commune de Bernwiller,
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

- **Travaux prévus pour l'automne-hiver 2024/2025**

Mme SKORA dit qu'il est prévu de planter 40 mètres linéaires de haie à Hindlingen et 1882 ml sur le bassin versant du Spechbach.

Le Comité syndical prend les décisions suivantes :

⇒ **Délibération CS/14/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Appel à projet « Hydraulique douce »

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant le besoin d'aménagements d'hydraulique douce permettant la lutte contre les coulées d'eau boueuse sur le territoire, entraînant la perte des sols arables,

Considérant la convention établie entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture Alsace le 11 septembre 2021,

Considérant l'action 1.7 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur la mise en œuvre des projets issus de l'appel à projet haies et hydraulique douce,

Considérant la délibération initiale CS/12/2020 du 28 février 2020 concernant les équipements de prévention des ruissellements,

Considérant l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) à hauteur de 80%,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 50 000 € au budget 2024,
 - de solliciter l'octroi d'une aide publique à hauteur de 80% (40 000€) auprès de l'AERM
 - de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.
- Mme SKORA rappelle que des indemnités peuvent être versées aux agriculteurs au titre de la perte d'exploitation et de la gêne occasionnée par l'aménagement de haies et de fascines vivantes, dans le cadre d'un protocole signé avec la Chambre Agriculture en 2021. Une convention d'une durée de 5 ans est signée entre l'EPAGE Largue et les agriculteurs.

Le Comité syndical prend les décisions suivantes :

⇒ **Délibération CS/15/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Aménagements d'hydraulique douce : indemnisation des exploitants agricoles

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant l'action 1.6 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur l'implantation de projets pilotes et démonstratifs d'hydraulique douce,

Considérant la convention ratifiée entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace le 11 septembre 2021,

Le Comité syndical décide,



- d'octroyer une indemnité aux exploitants agricoles signataires de la convention au titre de la perte d'exploitation liée à l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur leur parcelle à hauteur de 14,64 € / are / an,
- d'inscrire au budget 2024 la somme de 1 500€ à l'article 65888 pour le versement de cette indemnité,
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

- **Travaux de restauration d'une zone inondable sur la Gruebaine**

M. le Président donne la parole à M. BRETON.

Les travaux, démarrés en 2023 à Chavannes sur l'Etang n'ont pas pu être finalisés, compte tenu du taux d'humidité encore trop important dans l'ancien étang et de la présence d'espèces protégées. Une étude complémentaire et des travaux sont prévus en 2024. Ce projet voté en 2023 fait l'objet de crédit de report de 15 000 € TTC.

- **Communication Natura 2000**

Afin d'améliorer la communication sur Natura 2000, il est prévu d'installer des panneaux sur le territoire. Il est proposé au Comité syndical de prévoir la conception de 4 maquettes de panneaux en 2024-2025 pour un montant de 17 450€. Il est proposé de prévoir la fabrication et l'installation des panneaux en 2025-2026 pour un montant 22 550€. Ces panneaux seront financés par la Région Grand Est.

⇒ **Délibération CS/16/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Conception de maquettes, fabrication et l'installation de panneaux Natura 2000

Considérant l'enjeu F « information et sensibilisation de la population locale » du DOCOB du site N2000 Sundgau, région des étangs et l'enjeu 5 « valorisation du site par le biais d'actions de communication et de sensibilisation du public » du site N2000 Vallée de la Largue ,

Considérant le manque de matérialisation de la présence des sites N2000 sur le territoire,

Considérant le financement à 100% par la Région dans le cadre du dispositif Natura 2000,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- De confier la conception de maquettes, la fabrication et l'installation de panneaux Natura 2000 à des prestataires après consultation de différentes entreprises ou associations
- D'inscrire au budget 2024 la somme de 17 450 € pour la conception de maquettes de panneaux Natura 2000
- D'inscrire au budget 2025 la somme de 22 550€ pour la fabrication et l'installation de ces panneaux.
- de donner pouvoir à M. le Vice-Président Non-GEMAPI pour signer tout document relatif au projet de conception des maquettes
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet de fabrication et d'installation des panneaux

7. Présentation pour approbation du budget 2024

⇒ **Délibération CS/17/2024**

Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- D'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 5 200 € à la Maison de la Nature du Sundgau pour l'année 2024.
- D'inscrire la somme de 5 200 € à l'article 657382 du budget 2024

⇒ Délibération CS/18/2024

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 31

Participation NON GEMAPI des Communes

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,
Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2024,
Le Collège NON GEMAPI décide, à l'unanimité :

- de maintenir la valeur du point à 782,42 €
- de maintenir la valeur du seuil de participation maximum des communes à 2,60€/habitant/an.

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2024 est de 1,67 €.

⇒ Délibération CS/19/2024

Collège GEMAPI
Membres en exercice : 37
Membres présents et représentés : 23
Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,
Pour équilibrer le budget GEMAPI 2024,
Le Collège GEMAPI décide, à l'unanimité,

- De porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 250,10 € ; cotisation répartie selon les modalités statutaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	M2A	Total
Population totale (nb hab) DGF 2023	23 036	49 307	16 560	279 643	368 546
Surface totale (ha) de l'EPCI	23 040,4	43 324,5	16 065,9	43 930,5	
Surface (ha) concerné par l'EPAGE	22 235,2	8 033,0	2 023,6	226,8	32 518,6
Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE	22 231,0	9 142,3	2 085,8	1 443,5	34 902,6
Taux population globale	63,7%	26,2%	6,0%	4,1%	100%
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
Participation GEMAPI 2024	102 707,20	42 237,26	9 636,45	6 669,19	161 250,10
	€	€	€	€	€

La participation moyenne GEMAPI pour 2024 est de 4.62 €.

⇒ Délibération CS/20/2024

Vote du budget primitif 2024

Le Comité syndical examine le budget primitif point par point et chapitre par chapitre aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il s'équilibre en section de fonctionnement comme suit :

Dépenses

Recettes

Fonctionnement	647 865.60 €	647 865.60 €
-----------------------	--------------	--------------

Il s'équilibre en section d'investissement comme suit :

Investissement (avec restes à réaliser)	867 850.00 €	867 897.44 €
---	--------------	--------------

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2024
- Autorise M. le Président à signer tous les documents y relatifs

Le budget est ainsi arrêté, voté par chapitre pour les deux sections.

8. Fongibilité des crédits en M57

⇒ Délibération CS/21/2024

Application de la fongibilité des crédits (redéploiement des crédits entre les lignes budgétaires qui composent le programme budgétaire)

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité syndical de déléguer à M. le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, M. le Président informe le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

9. Divers

Il n'y a pas de point divers.

M. le Président remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 heures 00
Il invite l'assemblée à signer les documents budgétaires et au vin d'honneur.

Le Président,
Daniel DIETMANN

